



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session extraordinaire de 1977

SEANCE DU MARDI 14 JUIN 1977

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SOMMAIRE

	Page
<i>Excusés</i>	2
<i>Installation d'un membre</i>	2
<i>Nomination du bureau définitif :</i>	
Orateurs : MM. Beauthier, Perin, Brouhon, Lagasse, Gol et M. le Président	2
<i>Allocution du Président</i>	3
<i>Constitution du Conseil</i>	4
<i>Constitution d'autres assemblées</i>	4
<i>Nomination des commissions</i>	4

La séance est ouverte à 15 h 05 m.

EXCUSES

Demandent d'excuser leur absence à la présente séance :

MM. Bertrand, Conrotte et Glinne, en mission à l'étranger; MM. Baudson et Cools, retenus par d'autres devoirs; MM. Falize, Parotte et Plasman, pour raison de santé; M. Dejardin, empêché.

— Pris pour information.

M. le Président. — La séance est ouverte.

Je prie MM. Pierard et Wathélet, les deux plus jeunes membres de l'assemblée, de prendre place au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

INSTALLATION D'UN MEMBRE

M. le Président. — Depuis notre dernière séance, nous avons appris que M. Paul Vanden Boeynants avait été proclamé membre de la Chambre des représentants en date du 7 juin.

M. Paul Vanden Boeynants qui appartient au groupe linguistique français de la Chambre est donc membre de notre assemblée.

NOMINATION DU BUREAU DEFINITIF

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous allons procéder à la nomination du bureau définitif.

Je vous rappelle que conformément à l'article 2 du règlement, le Conseil procède, par des élections distinctes, à la nomination :

- 1° d'un président;
- 2° d'un premier vice-président;
- 3° d'un deuxième vice-président;
- 4° d'un troisième vice-président;
- 5° de quatre secrétaires.

Toutes ces nominations se font au scrutin secret.

Le bureau sortant était composé comme suit :

Président : M. Emile-Edgar Jeunehomme;

Premier vice-président : M. Marcel Remacle;

Deuxième vice-président : M. Paul de Stexhe;

Troisième vice-président : M. Lucien Outers;

Secrétaires : MM. Emile Lacroix, Victor Barbeaux, Robert Urbain, Etienne Duvieusart.

Election du président

M. le Président. — Nous allons donc procéder à la nomination du président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

M. Beauthier. — Monsieur le Président, au nom du groupe P.S.C., je propose la candidature de M. de Stexhe.

M. Perin. — Monsieur le Président, je désire prendre la parole au sujet de cette candidature. (*Exclamations ironiques sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. Perin.

M. Perin. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en raison de la tradition des accords politiques, nous savons qu'il n'y aura pas d'autre candidat et que M. de Stexhe sera donc élu sans vote.

Néanmoins, je désire faire les observations suivantes. J'ai, comme le plupart des membres de cette assemblée, la plus haute estime pour celui qui va présider notre Conseil, et ce en raison de sa haute conscience parlementaire et de sa grande compétence juridique, en raison aussi d'une objectivité pour laquelle je lui fais entière confiance.

Cependant, sur le plan politique, je regrette que les groupes les plus nombreux de cette assemblée aient arrêté leur choix sur cette candidature, M. de Stexhe ayant été l'un des sénateurs les plus hostiles à la compétence de notre Conseil culturel en matière de relations culturelles internationales.

Il a défendu, en toute liberté — et il en avait le droit — des amendements qui ont été jugés par les juriconsultes du droit constitutionnel comme trop minimalistes et peu respectueux de la volonté du Constituant de donner à notre assemblée une pleine juridiction en matière de relations culturelles internationales.

Mesdames, Messieurs, en élisant M. de Stexhe, je redoute que nous n'ayons pas un pape post-conciliaire mais plutôt un monseigneur Lefebvre. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*) Je compte sur le sens de l'humour et l'objectivité de M. de Stexhe pour ne pas me tenir rigueur de ma franchise au moment de son élection, que j'applaudirai comme tout le monde.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. de Stexhe président du Conseil culturel de la communauté culturelle française. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Election des vice-présidents

M. le Président. — Nous allons procéder à l'élection des vice-présidents et des secrétaires.

Il va être procédé à l'élection du premier vice-président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Brouhon.

M. Brouhon. — Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Emile Lacroix.

M. le Président. — Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Emile Lacroix premier vice-président du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Il va être procédé à l'élection du deuxième vice-président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Brouhon.

M. Brouhon. — Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Marcel Remacle.

M. Le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Marcel Remacle deuxième vice-président du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Nous allons procéder maintenant à l'élection du troisième vice-président.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Lagasse.

M. Lagasse. — Monsieur le Président, au nom du groupe F.D.F.-R.W., je propose la candidature de M. Étienne Duvieusart.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Étienne Duvieusart, troisième vice-président du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Il nous reste à procéder à la nomination de quatre secrétaires.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Gol.

M. Gol. — Monsieur le Président, au nom du groupe P.R.L.w.-P.L., je propose la candidature de M. Bertouille.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole ?

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame M. Bertouille secrétaire du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Nous allons procéder à la nomination d'un deuxième secrétaire.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Beauthier.

M. Beauthier. — Monsieur le Président, au nom du groupe P.S.C., j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. Barbeaux.

M. le Président. — Quelqu'un demande-t-il encore la parole pour présenter une autre candidature ?

Il n'y a pas d'autre candidature et, dans ces conditions, je proclame M. Barbeaux, secrétaire du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Nous procédons maintenant à la nomination d'un troisième secrétaire.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Brouhon.

M. Brouhon. — Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de présenter la candidature de M. André Sweert.

M. le Président. — Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

Il n'y a pas d'autre candidature. Je proclame donc M. André Sweert secrétaire du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Il nous reste à procéder à la nomination d'un quatrième secrétaire.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?

La parole est à M. Brouhon.

M. Brouhon. — Monsieur le Président, au nom du groupe socialiste, j'ai l'honneur de présenter la candidature de Mme Georgette Brenez.

M. le Président. — Quelqu'un présente-t-il une autre candidature ?

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidature, je proclame Mme Georgette Brenez secrétaire du Conseil culturel. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Mesdames, Messieurs, le bureau définitif du Conseil culturel étant ainsi constitué, je prie le président et les secrétaires de remplacer le bureau provisoire. (*Aux applaudissements de l'Assemblée, M. de Stexhe monte à la tribune présidentielle et prend place au bureau, assisté de MM. Bertouille et Barbeaux.*)

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, venant à peine d'apprendre le grand honneur qui m'est fait d'être appelé à présider votre assemblée et n'ayant pu préjuger du choix de mes amis politiques et du vôtre, je vous avoue que je n'ai pas préparé un discours programme pour aujourd'hui.

Aussi me permettez-vous de me limiter à quelques brèves réflexions spontanées que je viens de jeter sur ce papier.

Tout d'abord, je remercie le bureau provisoire et spécialement son président M. Pierson : c'est beaucoup moins pour satisfaire à une marque de politesse traditionnelle que pour lui dire ma grande joie de recevoir ma charge par son intermédiaire.

Voici bientôt vingt ans que nous nous côtoyons journellement au Sénat : certes, nous siégeons face à face, sur des bancs différents, mais que de fois, à la commission de la Justice, à la commission constitutionnelle, au Sénat, nous sommes-nous sentis si proches l'un de l'autre dans le souci des intérêts supérieurs de l'État et de ses citoyens.

Je vous remercie, Monsieur Pierson. J'ai toujours été très honoré de la confiance personnelle que vous me faisiez et vous savez que je vous la rendais pleinement.

Aussi me suis-je réjoui que vos qualités exceptionnelles vous aient maintenu au Sénat en jetant le brouillard sur votre état civil. (*Sourires.*)

M'adressant, au travers de nos secrétaires provisoires, aux plus jeunes membres de notre assemblée, relève importante et particulièrement qualifiée issue des élections du 17 avril, je voudrais leur souhaiter une brillante carrière parlementaire, spécialement au sein du Conseil culturel.

A l'heure où j'approche peu à peu de la fin d'une longue vie parlementaire, dont cette élection est comme le couronnement, je regarde avec un peu d'envie la jeune génération qui reprend le flambeau. Qu'ils sachent que les moins jeunes d'entre nous seront toujours très heureux de les aider dans leurs premiers pas, grâce à ce que l'on appelle leur expérience : mais comme j'aime à le dire, ne voyez en cette expérience aucune prétention, car vous apprendrez plus tard que « l'expérience est moins une vertu qu'un regret ».

Je voudrais souligner que le Conseil culturel sera particulièrement heureux de bénéficier d'une collaboration efficace et intense des jeunes parlementaires : pour-quoi ? Relisez l'article 59bis de la Constitution, la loi d'exécution du 21 juillet 1971 précisant nos compétences, vous y lirez que les matières culturelles sont notamment :

- La politique de la jeunesse;
- L'éducation permanente;
- L'éducation physique, les sports et la vie en plein air;
- Les loisirs et le tourisme;
- L'encouragement à la formation des chercheurs, etc.

N'est-ce pas là un champ d'action tout désigné pour l'activité de jeunes parlementaires avides de prendre des initiatives ? Je les remercie d'avance d'y penser souvent et d'agir en conséquence.

Depuis cinq ans, j'ai eu l'honneur de collaborer intimement avec les présidents successifs du Conseil culturel, malgré nos affinités politiques différentes. Je constate qu'en cinq ans de temps, nous avons fait le tour des quatre grandes familles politiques constituant le Conseil culturel. Nous avons ainsi réalisé, dans les faits et sans référence au droit, le souhait du Pacte culturel d'un juste équilibre entre les différentes tendances idéologiques ou philosophiques.

Pendant ces cinq ans où je siégeais comme vice-président, les membres du bureau avaient peu à peu créé entre eux des liens intimes de confiance et de collaboration.

Aujourd'hui, je suis heureux de retrouver au bureau la plupart de ceux qui y siégeaient hier. Je sais que je peux compter sur leur collaboration loyale et complète. Je rends hommage à leur travail, à leur talent, à leur compétence, à leur impartialité. J'ose croire que mes prédécesseurs voudront bien m'apporter un appui égal à celui que je leur accordais naguère. D'avance, je les en remercie.

Mesdames, Messieurs, permettez-moi de me tourner vers M. le greffier Galerne et au-delà de lui, vers ses collaborateurs de tout grade.

Monsieur le Greffier, nous avons collaboré ensemble depuis tant d'années, au Sénat d'abord, au Conseil culturel ensuite, qu'il ne me paraît vraiment pas nécessaire de m'étendre sur ce thème pour savoir que vous continuerez à apporter au Conseil culturel et à son président le fruit de votre efficace compétence.

Mes regards se portent enfin vers les bancs du gouvernement, vers celui notamment qui porte l'heureux titre de ministre de la Culture française.

Vous êtes, Monsieur le Ministre, descendu de la montagne où vous siégiez, dans le forum. Je souligne déjà que vous connaissez bien le Conseil culturel parce que vous en étiez un des membres les plus assidus et les plus actifs, et c'est un gage précieux pour notre assemblée.

Plus d'une fois vous avez reproché au gouvernement de ne pas alimenter suffisamment le Conseil en projets de décret ou autres initiatives. Je ne doute pas que vous serez très attentif à cette légitime préoccupation qui fut celle de chacun de mes prédécesseurs.

Vous êtes favorisé des dieux : assuré ici de présences suffisantes et du quorum, vous aurez la possibilité de faire de grandes choses avec notre collaboration.

Pendant cette prochaine année, nous aurons notamment à appliquer le Pacte communautaire, à veiller à son exécution loyale — j'emploie ce mot à l'intention de

M. Perin — notamment en ce qui concerne les compétences accrues qui seront accordées demain au Conseil culturel.

Nous suivrons cette évolution avec attention et le souci de répondre à l'attente des promoteurs du Pacte; je ne doute pas que la collaboration du Conseil et du ministre sera à la fois cordiale et fructueuse.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie profondément du grand honneur qui m'échoit; avec votre aide et votre indulgence je tenterai de répondre au mieux à votre attente. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

CONSTITUTION DU CONSEIL

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, je déclare le Conseil culturel de la communauté culturelle française constitué.

Conformément à l'article 4 de notre règlement, il en sera donné connaissance au Roi, à la Chambre des représentants, au Sénat, au Conseil culturel de la communauté culturelle néerlandaise et au Conseil de la communauté culturelle allemande.

CONSTITUTION D'AUTRES ASSEMBLEES

M. le Président. — M. le président de la Chambre des représentants m'a fait savoir que la Chambre s'est constituée en sa séance du 7 juin dernier.

M. le président du Sénat m'a fait savoir que le Sénat s'est constitué en sa séance du 7 juin dernier.

M. le président du Conseil de la communauté culturelle allemande m'a fait savoir que le *Rat der Deutschen Kulturgemeinschaft* s'est constitué en sa séance du 13 mai dernier.

NOMINATION DES COMMISSIONS

M. le Président. — Mesdames et Messieurs, vous savez que, conformément à l'article 12, § 1^{er} de notre règlement, lors de tout renouvellement du Conseil et après la formation du bureau, il est procédé à la nomination des commissions permanentes dont une commission du Règlement et de la Comptabilité.

Je me permets de suggérer, en attendant les compétences nouvelles qui seront attribuées aux conseils culturels, et afin de nous permettre de reprendre au plus tôt nos travaux de commission, que nous reconduisons les huit commissions permanentes existant sous l'ancienne législature, avec les mêmes attributions, le même nombre de membres et les mêmes dénominations c'est-à-dire les commissions de la Politique générale, de l'Enseignement, des Beaux-Arts, de la Jeunesse et de l'Éducation permanente, des Sports, de la Coopération internationale, de la Radio-Télévision et du Règlement et de la Comptabilité.

Si personne ne formule d'objection à cette proposition, je considérerai que ces huit commissions sont nommées et j'inviterai les chefs de groupe à soumettre au plus tôt au bureau la liste des membres qu'ils proposent de voir siéger au sein de chacune des commissions permanentes et de la commission de Coopération culturelle.

Y a-t-il une observation concernant cette proposition ?

S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Mesdames et Messieurs, la séance est levée.

— *La séance est levée à 15 h 25 m.*